



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20240718-27-AI
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE N°27/2024**Objet : Signature d'un marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de la gendarmerie**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

VU le lancement du marché n°2024 03 relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de la gendarmerie qui porte sur le changement des menuiseries extérieures, des persiennes et des portes d'entrées existantes et leurs remplacements à l'identique.

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée le 22 avril 2024 sur les supports de publication LE PARISIEN et E-MARCHESPUBLICS, et la visite obligatoire du site qui s'est déroulée le 22 mai 2024 à 10H00,

VU la réception des 8 plis dans les délais soit avant le 31 mai 2024 à 12H00 :

- Candidat 1 : EPCM
- Candidat 2 : MIROITERIE CD
- Candidat 3 : ECF
- Candidat 4 : HPROJECT
- Candidat 5 : MIROITERIE DE BELLE OMBRE
- Candidat 6 : DH RENOVATION
- Candidat 7 : MPO FENETRES
- Candidat 8 : STORES SYSTEMS

VU l'analyse des candidatures et des offres,

CONSIDERANT

QUE l'analyse des offres permette de classer en 1^{er} le candidat DH RENOVATION qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base « dépose totale » et la variante « pose/rénovation ».

DECIDE

Article 1 : de signer avec le candidat DH RENOVATION (ARPAJON 91) le marché n°2024 03 relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de la gendarmerie,

Le montant global et forfaitaire s'élève à 122 776.68 € HT soit 147 332.017 € TTC.

Article 2 : que la durée des travaux est fixée à 1 mois à compter du 1^{er} octobre 2024.

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20240718-27-AI
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception en préfecture : 18/07/2024

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 02/07/2024

Le Maire,

Georges JOUBERT

